

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
2 avril 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 28

Votants 24

OBJET :
**04.b) EXAMEN DU
COMPTE
ADMINISTRATIF DU
MAIRE – ECRH.
EXERCICE 2020.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 13.04.2021

ID : 059-215904004-20210408-C-A2020



L'an deux mil-vingt-et-un, le huit AVRIL à dix-huit h

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – M. COUSYN Sébastien – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. DELFLY Jean-Louis – Mme CAPPELLE Christiane – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtizia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉ : M. LAPIERRE Julien donnant procuration à Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Le conseil municipal réuni sous la présidence de M. Joël DUYCK délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020 dressé par M. Joël DUYCK, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi : (voir tableau ci-dessous)
- Constate aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et aux crédits reportés à titre budgétaire aux différents comptes
- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous

**VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
BUDGET ESPACE CULTUREL ROBERT HOSSEIN**

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		11 835,45 €	1 120,76 €		1 120,76 €	11 835,45 €
Opérations de l'exercice	210 181,89 €	208 291,95 €	24 791,60 €	60 129,73 €	234 973,49 €	268 421,68 €
Totaux	210 181,89 €	220 127,40 €	25 912,36 €	60 129,73 €	236 094,25 €	280 257,13 €
Résultat de clôture		9 945,51 €		34 217,37 €		44 162,88 €
Reste à réaliser						
Totaux cumulés		9 945,51 €		24 217,37 €		44 162,88 €
Résultats définitifs						
Excédents		9 945,51 €		24 217,37 €		44 162,88 €

.../...

.../...

Envoyé en préfecture le 12/04/2021

Reçu en préfecture le 12/04/2021

Affiché le 13.04.2021



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2021
OBJET : 04.b) EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DU MAIRE - ECRH. EXERCICE 2020.

Le conseil municipal invité, et sous la présidence de Monsieur Hervé MORVAN, Maire- Adjoint, en l'absence de M. le Maire, approuve à la majorité des votes exprimés (20 pour, 4 abstentions : liste « Merville en Grand », 4 contre : liste « Agir Ensemble pour Merville »), le compte administratif pour l'exercice 2020.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.